

LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980



MÉDIATIONS THÉRAPEUTIQUES

N° 1153

**AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS DANS LES
STRUCTURES DE SOIN**

www.afar.fr

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A



N° du stage 1153	Lieu de stage Dans l'établissement
Durée du stage 2 jours	Dates
Prix Prix sur demande	

PUBLIC CONCERNÉ

- Dirigeants d'établissements et personnels concernés, souhaitant réaliser ou améliorer l'aménagement des espaces extérieurs de leur structure d'accueil, ouverts aux patients, aux familles et au personnel soignant.

PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis.

INTERVENANTS

- Martine Brulé, architecte-paysagiste, formatrice sur le thème du jardin thérapeutique et de l'hortithérapie.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Utiliser les bases de l'architecture paysagère afin d'intégrer des aménagements à but thérapeutique, adaptés à la structure de l'établissement.
- Établir un diagnostic spatial des espaces extérieurs, de l'environnement proche et éloigné, intégré dans le site.
- Définir et identifier précisément les aménagements ou réaménagements répondant aux besoins des patients, aux objectifs de l'établissement, au personnel soignant concerné.
- Définir les éléments d'aménagement à introduire : les plantations, le mobilier, la signalétique et repères symboliques.
- Identifier les choix d'aménagements retenus.
- Élaborer une première ébauche d'aménagements.
- Définir les besoins d'entretien des espaces extérieurs.
- Elaborer un descriptif estimatif du projet d'aménagement.

PROGRAMME

1. Reconnaître les bénéfices des espaces de jardins à but thérapeutique dans les institutions aujourd'hui.
2. Identification et évaluation des différents espaces extérieurs de l'établissement à aménager.
3. Identification des choix d'aménagements retenus sur l'ensemble des espaces concernés.
4. Identification des supports d'aménagements et leur intégration dans les espaces adaptés.
5. Identification d'une signalétique adaptée.
6. Préparation d'une première ébauche des plans d'aménagements et de plantations.
7. Ébauche d'un descriptif estimatif du projet.
8. Identification des documents et plans nécessaires à l'élaboration du projet.

VALEUR AJOUTÉE

- Un accompagnement personnalisé sur le terrain en vue de l'élaboration de documents préparatoires (plans, descriptifs estimatifs) nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'aménagement.

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- 9h-12h15 (dont 15 minutes de pause)
- 13h15-16h30 (dont 15 minutes de pause)

REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

PRÉINSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le stagiaire ou l'établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujéti à la TVA). Le prix (non assujéti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Fax : 01 48 05 31 51
Email : formation@afar.fr

Site internet : www.afar.fr

N° du stage	1153	Lieu de stage	Dans l'établissement
Durée du stage	2 jours	Dates	
Prix	Prix sur demande		

BULLETIN D'INSCRIPTION

ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :
RUE :
CODE POSTAL : VILLE :
NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION :
TÉL LIGNE DIRECTE : FAX :
EMAIL :

ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :
RUE :
CODE POSTAL : VILLE :

PARTICIPANT

M. Mme Mlle NOM : PRÉNOM :
FONCTION :
EMAIL :
SERVICE : TÉL :
LIEU DE TRAVAIL :
RUE :
CODE POSTAL : VILLE :
 Le participant est une personne en situation de handicap nécessitant un accueil spécifique

FAIT À :

LE : / /

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION